

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 5401

présenté par  
Mme Thomin

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 7° *bis* En garantissant la juste rémunération des agriculteurs ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à introduire dans le texte la notion de juste rémunération des agriculteurs et des actifs agricoles.

La juste rémunération des agriculteurs et des actifs agricoles est le moyen de pérenniser leur activité et donc de pérenniser la production française.